

FICHE ÉLÈVE : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT A PARTIR DU 6 MARS 2022

- ÉLÈVES VACCINÉS (Schéma complet de deux doses à 14 jours)
- ÉLÈVES AYANT CONTRACTÉ LA COVID-19 DANS LES MOINS DE 8 SEMAINES

ÉLÈVES NON VACCINÉS
ou vaccination incomplète

CAS POSITIF

- Pour les cas symptomatiques : 7 jours après l'apparition des premiers symptômes.
- Pour les cas asymptomatiques : 7 jours après le prélèvement positif.
- Si l'élève a toujours de la fièvre au 7^{ème} jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.
- Retour conditionné par la présentation à l'entrée de l'établissement d'un des documents suivants :
 - 1) test PCR négatif
 - ou
 - 2) test antigénique négatif
 - ou
 - 3) attestation médicale (en anglais ou français) précisant la durée de l'isolement et l'absence de suspicion à la Covid-19.

CAS CONTACT

- Retour sans délais sous présentation d'une attestation sur l'honneur signée par les parents (attestation à remplir disponible [ici](#)).

- Isolement de 7 jours
- Retour conditionné sous présentation d'un des documents suivants :
 - 1) test PCR négatif
 - ou
 - 2) test antigénique négatif
 - ou
 - 3) attestation médicale (en anglais ou français) précisant l'absence de suspicion à la Covid-19.

A noter : En l'absence de présentation de document, la période d'isolement sera prolongée de 7 jours (soit 14 jours)